

Arrêté n° AG-07-2024 portant prolongation d'inscription, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 6,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 8,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le recensement des postes à ouvrir aux concours et examens en 2017, effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en avril 2016,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° 88-2016 du 4 novembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n°32-2017 du 1er février 2017 modifiant l'arrêté n° 88-2016 du 4 novembre 2016,

Vu l'arrêté n°17-06-011 du Centre National de la Fonction Publique Territoriale désignant son représentant conformément à l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier susvisé,

Vu l'arrêté n° 88 - 2017 du 26 juin 2017 portant formation du jury et désignant les correcteurs des épreuves écrites des concours interne, externe sur titres et troisième concours de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° 119 - 2017 du 13 septembre 2017 complétant l'arrêté n° 88 - 2017 du 26 juin 2017 portant formation du jury et désignant les correcteurs des épreuves écrites des concours interne, externe sur titres et troisième concours de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° 138 - 2017 du 1er décembre 2017 complétant l'arrêté n° 119 - 2017 du 13 septembre 2017 et désignant des examinateurs supplémentaires pour l'épreuve d'admission des concours interne, externe sur titres et troisième concours de rédacteur territorial, session 2017,

Vu la réunion du jury du 28 novembre 2017 arrêtant définitivement la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 139 - 2017 du 1er décembre 2017 fixant la liste des candidats admissibles aux concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 140-2017 du 1^{er} décembre 2017 fixant le lieu de déroulement de l'épreuve d'admission des concours susvisés,

Vu la réunion du jury en date du 23 janvier 2018 arrêtant définitivement la liste des candidats admis aux concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 23-2018 du 30 janvier 2018 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° 47-2019 du 07 février 2019 portant renouvellement d'inscription pour une deuxième année, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° AG-24-2020 du 14 février 2020 portant renouvellement d'inscription pour une troisième année, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° AG-12-2021 du 3 février 2021 portant renouvellement d'inscription pour une quatrième année, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° AG-22-2022 du 5 mai 2022 portant prolongation d'inscription, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° AG-37-2023 du 22 mai 2023 portant prolongation d'inscription, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017,

Vu l'arrêté n° AG-75-2023 du 13 novembre 2023 portant prolongation d'inscription, sur la liste d'aptitude des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017

Considérant la demande de **Madame Caroline CRUANES** faisant connaître son intention de bénéficier des dispositions de l'article L325-39 du code général de la Fonction Publique,

ARRETE :

Article 1 :

Compte tenu des justificatifs fournis à l'appui de sa demande afin de pouvoir bénéficier d'une prolongation statutaire d'inscription, la lauréate suivante est inscrite sur ladite liste d'aptitude :

Prénom	Nom
Caroline	CRUANES

Article 2 :

Madame Caroline CRUANES inscrite sur la liste d'aptitude bénéficie d'une prolongation d'inscription valable jusqu'au **13 mai 2026**.

Article 3 :

Le Présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 27 février 2024.

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE
Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 01/03/2024
ID : 036-283600138-20240227-AG_07_2024-AR



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danielle Dupré-Ségot".

Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024



ID : 036-283600138-20240227-AG_07_2024-AR

